

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER
LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N°
1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 56

présenté par

M. Dive, M. Viry, M. Dubois, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Périgault, Mme Anthoine, M. Ray,
M. Cinieri, M. Brigand et Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.